

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **A.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 25

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il est cependant une partie du château très intéressante à visiter. Deux salles décorées par les écussons des divers baillis de Grandson, peints sur la boiserie, sont consacrées à un musée américain fondé par les soins de M. Perret. On y remarque une belle collection d'oiseaux, des minéraux, des serpents, deux crocodiles de très grande taille, des arcs, des flèches, des costumes de peaux rouges et plusieurs autres curiosités apportées du Nouveau-Monde, au milieu desquelles le concierge vous fait remarquer, avec beaucoup de sang-froid, les bottes et la selle d'Othon de Grandson.

Après cette halte égayée par une amicale réception, notre joyeuse compagnie se dirigea sur Bonvillars par une route boueuse, mais traversant une contrée ornée de la plus riche végétation.

Nous allions un peu nonchalamment sur ce chemin détrempe, choisissant les endroits les plus favorables aux piétons, tantôt au milieu, tantôt sur les bords, tout en nous entretenant des souvenirs historiques de ces lieux foulés jadis par l'armée du duc de Bourgogne.

Tout à coup, une maison apparaît ; c'est le moulin de Champagne. Nos troupiers relèvent le nez, et ne voulant point passer là comme des pékins, reprennent vivement leurs places. Le tambour-major de Vevey, grignottant un pain d'anis de Monsieur Perussel, qui se trouvait un peu dur, en broya vigoureusement les derniers fragments, fit tourner sa canne, donna le signe, et, suivi de ses tambours, marcha la tête haute, le regard altier, comme un des aînés de la vieille garde.

Voici Bonvillars. Tous ses habitants sont là pour nous recevoir ; toutes les dames sont sur le seuil, tous les maris attendent sur la place, tous les gamins de l'endroit sont en liesse. On nous conduit bientôt au milieu de beaux vergers où bancs et tables viennent d'être improvisés. — Un roulement de tambour se fait entendre, et l'on commande : « Chefs de classe, avancez ! » Comme il s'agit sans doute d'un ordre du jour important, la foule des curieux envahit la place. Un profond silence se fait, et le commandant dit à ses hommes : *Défense de s'asseoir sur l'herbe mouillée !*

Sur ce, les rangs se rompent, et chacun prend ses ébats.

Sur ces entrefaites, le colonel E..., qui avait apporté dans son sac sa marmite de campagne, allait planter sa tente au bord d'une vigne où l'on voit, fichée en terre, une immense pierre rappelant un des derniers épisodes de la bataille de Grandson. M. E... s'était approvisionné d'excellentes tranches de filet, flanquées de beurre frais et saupoudrées d'épices. Quatre beefsteacks furent cuits à point, et, succulents et chauds, répartis entre les assistants. Il avait suffi de brûler sous la marmite un *Lien fédéral*, un *Nouvelliste vaudois* et le prospectus d'une *Histoire de l'art*, par M. W. Raymond, toutes pièces écrites, paraît-il, avec beaucoup de chaleur.

Le dîner, servi sous les noyers de Bonvillars, fut charmant et assaisonné de nombreux discours qu'un

vin généreux enflammait de plus en plus d'enthousiasme, d'amour de la patrie, de souvenirs glorieux et de sympathiques encouragements à la jeunesse rangée en cercle autour des orateurs.

La population de l'endroit s'est montrée on ne peut plus affable et empressée ; aussi, ne fût-ce qu'à regret que l'on vit arriver le départ pour la gare d'Onnens. Tous ceux qui ont eu le plaisir d'assister à cette jolie course ont admiré la bonne tenue, la discipline des élèves de nos collèges de Lausanne et de Vevey, et n'ont eu que des félicitations à adresser à ceux qui les dirigent. Nous pouvons donc répéter de grand cœur ce que disait à ce sujet l'un de nos confrères de la presse : « Au retour, tous étaient fatigués, mais tous étaient contents. »

L. M.

Lausanne, 16 juin 1873.

Monsieur le Rédacteur,

* Vous avez publié dans votre précédent numéro de curieux détails sur les régiments suisses au service de Napoléon I^{er}, auxquels, si vous le permettez, je pourrais ajouter quelques renseignements. — La malheureuse France paie chèrement aujourd'hui les méfaits du premier empire et les haines implacables que lui vouèrent les populations ruinées et décimées par ses guerres incessantes. Traitant les peuples au gré de ses caprices, il envoyait des troupes espagnoles se morfondre en Danemark et sur les glaces de la Baltique, pendant que des régiments portugais tenaient garnison à Genève, dont les malins habitants se faisaient un jeu des superstitions de ces pauvres gens par des apparitions nocturnes et des tours de la pire espèce.

Notre Suisse, déjà si petite, se voyait dépouillée du quart de son territoire et de sa population, par des annexions forcées au grand Empire. Le Valais, Neuchâtel lui fournissaient des régiments particuliers, dont bien peu revirent leurs foyers ; Genève, le Jura bernois, Mulhouse, la Valteline voyaient leurs enfants, enlevés par la conscription, englobés dans les régiments français ou italiens.

Vous avez déjà parlé de la pression exercée sur les cantons par le régime impérial pour tenir leur contingent de 16,000 hommes au complet. Quatre ans seulement après la capitulation de septembre 1803, ce nombre était déjà réduit de moitié. En 1812, les 4 régiments suisses furent réduits à 12,000 hommes, mais la Confédération était obligée de fournir en outre un nombre fixe de 2,000 h. par année, pour remplacer ceux qui seraient morts au service.

Dans le cas d'une guerre en Italie ou en Allemagne, la Suisse devait fournir chaque année 1,000 hommes de plus, par 250 tous les trois mois. Les événements de 1814 vinrent enfin mettre un terme à ces boucheries.

De 1805 à 1812, le canton de Vaud fournit 2,353 hommes, répartis dans les 4 régiments capitulés. Le Gouvernement payait une prime de 18 francs féd.

à chaque recrue, et les communes durent s'imposer de plus grands sacrifices encore, pour arriver à fournir le nombre d'hommes exigé.

Tous les moyens étaient mis en œuvre pour trouver cette chair à canon, qui devenait de plus en plus rare. Nos anciens nous ont maintes fois raconté avoir vu certains agents de recrutement circuler dans les rues, les jours de marché, avec des plateaux garnis de verres de vin, appelant les jeunes gens à boire à la *santé du Grrrand Napoléon!* On promettait des grades et des décorations, on faisait miroiter l'agrément de voir du pays à bon marché... que savons encore? Des musiciens ornés de rubans tricolores faisaient un vacarme infernal avec leurs trompettes, leurs timbales, leur grosse caisse, et bientôt de pauvres dupes se laissaient prendre par ces grossiers appâts.

A. M.

Un Conseil de guerre.

Le syndic d'un village situé à moins de cinquante lieues de la ville de Morges, possédait une basse-cour nombreuse, paisible, dodue, enfin quoi, une vraie basse-cour de syndic.

Non loin de là vivait un vieux solitaire, d'humeur sombre et qui n'avait jamais pensé à se garder une poire pour la soif; aussi lui arrivait-il souvent de devoir faire des jeunes prolongés qui le rendaient maussade, atrabilaire, envieux, en vrai païen qu'il était. Or, dernièrement, après avoir passé sa journée à rêver un bon dîner, il se souvint du syndic et de ses belles poules. Si je les lui gobais, pensait-il, où serait le mal? Tant il est vrai, hélas! que ventre affamé n'a point de conscience. — La nuit venue, il se glisse à quatre pattes et arrive en face de la porte. Elle cède à ses efforts. — La fortune favorise les braves. — Il entre. La porte se referme.

Les pauvres poulettes dormaient du sommeil de l'innocence. Il saisit la première et de sa dent meurtrière la fait passer de vie à trépas; la seconde, puis la troisième, toutes enfin subissent le même sort. Gorgé de sang, rassasié de carnage, le monstre se croit un héros, il se compare à Alexandre.

La gloire cependant ne suffit pas; et pour la première fois, il pense au lendemain et veut emporter ses victimes. Mais la porte est fermée et ne peut plus s'ouvrir. Notre Alexandre est pris... Vous dire les malédictions du compère serait chose inutile: on sait ce dont de telles gens sont capables.

L'aurore paraît et Pierrot n'a pas fait entendre son chant matinal. Madame la syndique s'inquiète et n'ose pas ouvrir la porte. « Piou, piou, Collette, piou. » Et l'écho répond: « piou, piou. » Elle appelle, elle crie, on accourt. Syndic, assesseur, régent, commis d'exercices et contingent en armes, tous enfin. La porte est légèrement entr'ouverte. Horreur! Pouponne est baignée dans son sang, et Cocotte est sur son dos, les jambes en l'air; elle qui avait toujours un si grand respect des convenances. Puis dans le fond, deux gros yeux et un corps velu dans l'attitude de la dévotion. On dis-

cute, on délibère. Madame veut la mort lente et sûre; le coupable doit être pendu, écorché, rôti, roué, etc.

— Le cas est irréfragable, dit le régent, mais il faut agir sans précipitation, car Aristote a dit: Hâte-toi lentement.

— Pour moi, reprend l'assesseur, j'opine pour que le délinquant soit interrogé, sans cela aucun arrêt ne saurait être légal. La loi est précise.

— Moi, dit le commis d'exercices, je suis *sordat* et je vote pour que le coupable soit passé par nos armes.

— Bravo! dit le contingent. Adopté.

C'est ainsi que dans nos républiques le parti de la violence l'emporte souvent sur le respect dû à la loi.

— Compagnons, reprit l'homme au sabre, vous allez venger le droit, la justice, la société, et exécuter ce communard de la *plus pire* espèce. Ayez du calme et de la précision. Nous allons faire une charge en douze temps et quand je dirai douze, faites feu, comme un seul homme. Vous, syndic, veillez au grain.

Notre prisonnier, qui est arithméticien et avait entendu les débats, se mit à compter à l'unisson. Une, deusse, troisse, puis, par un effort désespéré, il enfonce la porte, culbute le syndic et s'enfuit par la diagonale. Arrivé sous les murs de Denens, son quartier habituel, il s'arrête, respire, et il aurait ajouté: Dieu merci! si le mécréant avait eu l'ombre de religion. Soudain les échos d'alentours sont réveillés par une formidable décharge et le fugitif de s'écrier: « Ah bon! le général est arrivé à douze. »

Le lendemain, le commis d'exercices de X. recevait une lettre ainsi conçue:

« Monsieur, votre charge en douze temps a des mérites que j'apprécie et je vous présente mes compliments. RATAPOIL. »

Pour copie conforme,
JONATHAN.

UNE BONNE VIEILLE HISTOIRE

QUE CHACUN CROIT CONNÂITRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR
(Suite.)

VII

Madame, dit en arrivant le baron de Belp à la dame de Mont-Faucon, nous aurions bien des excuses à vous faire si notre importunité était volontaire. Mais nous serions actuellement au château d'Estavayer, si le sire de Grandson n'eût jugé à propos d'interrompre notre route; et c'est à lui de se charger de l'embarras que ses prisonniers peuvent vous causer.

Le sire et la dame de Mont-Faucon, encore plus étonnés de ce discours du baron que de sa visite, se bornent à lui répliquer avec une politesse froide, que, quelles que fussent les circonstances qui le conduisaient chez eux, ils désiraient le recevoir assez bien pour qu'il n'y eût pas de regret; et jugeant aisément que cette énigme renferme un mystère qui ne saurait être expliqué en présence de leurs gens, ils les renvoient aussitôt que le service qui les retient dans l'appartement peut le permettre.

Dès que Grandson se voit en liberté de parler, il expose les raisons qu'il croit avoir de se plaindre, et prend les maîtres